

Ecole Publique
46 rue de la
République
01990
St Trivier / Moignans

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 07 / 11 / 2023**



| MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE | | | Représentant |
|---|---------|--------|-------------------------------------|
| Inspecteur de l'éducation nationale : CORDEIRO Julien | | | |
| MEMBRES VOTANTS | | | Représentant |
| NOM | Présent | Excusé | |
| Directeur de l'école - Président : FRECON Fabien | X | | |
| Maire : LANIER Marcel | X | | |
| Conseiller municipal : STREMSDOERFER Claire | X | | |
| ENSEIGNANTS DE L'ECOLE | | | |
| PONS Sophie | X | | |
| MOLLIARD Laetitia | X | | |
| REVERDY Sylvie | X | | |
| BASSET Céline | X | | |
| TROUILLET Valerie | X | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Un des maîtres du RASED : | | | |
| D.D.E.N : Jacqueline Berry | X | | |
| REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES | | | Suppléants assurant un remplacement |
| CHALEAT Sébastien | | | |
| GIVRE laure | X | | |
| LOONIS Julie | | | |
| DELATTRE Nadège | X | | |
| LE MOING Gaëlle | X | | |
| ORCIERE Christelle | X | | |
| LE ROUX Aurianne | X | | |
| JENNY Yann | | | |
| BERODIER Christelle | | | |
| | | | |
| VOIX CONSULTATIVE | | | |
| RASED : | | | |
| Médecin scolaire : | | | |
| Infirmier(e) scolaire : | | | |
| Assistante sociale : | | | |
| ATSEM | X | | |
| Représentant périscolaire : | | | |
| AESH | | | |
| | | | |
| | | | |
| Enseignant ELCO : | | | |
| Invité : | | | |

Procès-verbal établi le / /

Le président, directeur de l'école
Nom : FRECON Fabien
Signature

Le secrétaire, (enseignante)
Nom : TROUILLET Valérie
Signature

Date : 07/11/2023

Heure de début : 18h30

Ordre du jour :

- Présentation de la nouvelle équipe pédagogique, des effectifs et de la répartition.
- Aides proposés aux élèves en difficulté.
- Règlement intérieur: présentation et vote.
- Sécurité: Incendie et Plan Particulier de Mise en Sureté, sécurité quotidienne au sein de la classe de GS/CE1.
- Evaluation d'école.
- Projets de classe.
- Travaux et entretien.

- ⇒ points d'information :

En ouverture de la réunion, le directeur rappelle la composition et les compétences du conseil d'école.

Membres avec voix délibérative :

- Le directeur de l'école, il en est le Président ;
- Deux élus : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant au moment de la tenue du conseil ;
- Un des membres du RASED intervenant dans l'école ;
- Les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal au nombre de classes de l'école ;
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) – Aucun DDEN n'est actuellement rattaché à l'école.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressantes (à la demande du directeur) :

- Infirmières scolaires, assistants de service social ;
- Agents spécialisés des écoles maternelles ;
- AESH, AVS, EVS ou toute autre personne participant à des intégrations d'enfants handicapés ;
- Représentants d'activités périscolaires ;
- Toute autre personne invitée à participer aux travaux du conseil sur demande du Président après avis du conseil ;

Compétences du Conseil d'Ecole :

Le conseil d'école peut être amené à **se prononcer sur les principales questions de vie scolaire** et **donner son avis sur les actions pédagogiques et éducatives** qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

Le conseil d'école donne son accord sur le **programme d'actions établi par le conseil école-collège**.

Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de **harcèlement**.

Instance principale de concertation de l'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

« **Le conseil d'école intéressé** ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé **peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale**, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré ».

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
- d) Les activités périscolaires;
- e) La restauration scolaire;
- f) L'hygiène scolaire;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur les propositions des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#);

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture

⇒ Points d'information :

Sujet 1 : la rentrée 2023.

L'école compte aujourd'hui 144 élèves soit une moyenne de 24 élèves par classe. Les effectifs devraient rester stables cette année entre les arrivées et les départs connus.

Le nombre d'élèves par niveau est le suivant :

| PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|
| 22 | 17 | 18 | 21 | 16 | 12 | 12 | 18 |

Composition de l'équipe pédagogique :

PS : Mme PONS (22 élèves)

MS/GS : Mme REVERDY (17+6 élèves)

GS/CE1 : Mme MOLLIARD (12+10 élèves)

CP : Mme BASSET (21 élèves)

CE1/CM2 : Mme TROUILLET (6+18 élèves)

CE2/CM1 : M. FRECON (12+12 élèves)

Le directeur est déchargé officiellement à 33%. Le poste n'est pour le moment pas fixe et le jour de décharge varie suivant les périodes. Afin de ne pas pénaliser les élèves, le directeur a accepté de changer de jour de décharge (celui-ci passe du mardi au lundi). Le temps de décharge sur la période 2 est réduit (pas de décharge les vendredis) afin de ne pas multiplier les remplacements dans la classe. Le directeur sera déchargé plus de temps lors des périodes suivantes.

3 enfants sont accompagnés par une AESH. Ces accompagnements sont faits pour des enfants ayant de très gros problèmes d'apprentissage, de comportement, de dysphasie, de troubles autistiques... par 2 AESH : Vanessa qui est à plein temps sur l'école et Ayse qui est à mi-temps sur l'école.

3 dossiers MDPH sont en attente de traitement par la MDPH. Plusieurs dossiers de demandes d'aide sont en cours d'élaboration.

Sujet 2 : Aides proposés aux élèves en difficulté :

➤ La première aide proposée est un étayage et un accompagnement par l'enseignant dans la classe avec la mise en place de pratiques pédagogiques diversifiées (tutorat, APC, RAN Si les difficultés persistent malgré l'étayage mis en place dans la classe, un PPRE peut être rédigé après réunion du conseil des maîtres. Cela concerne les élèves en difficulté moyenne qui risque de compromettre les apprentissages de fin de cycle.

Une demande d'aide est alors possible au RASED. La mairie finance les classes ULIS mais il n'y a aucune demande financière actuellement de la part du RASED.

➤ Fonction du RASED et élèves pris en charge par le RASED

LE RASED est composé des personnes suivantes :

- une psychologue de l'Education Nationale.
- une éducatrice spécialisée (interventions rapides « coup de pouce » ou plus longues si les difficultés sont plus importantes)

Les intervenants du Réseau sont chargés d'observer et de réduire les difficultés que certains élèves éprouvent dans les acquisitions, la maîtrise des apprentissages fondamentaux et la vie scolaire. Ils mènent des actions de prévention et de remédiation. Ces interventions se font en collaboration nécessaire avec les enseignants et les familles. La psychologue de l'Education Nationale peut rencontrer les familles et les élèves à la demande des enseignants ou des parents et les membres du RASED peuvent être présents aux équipes éducatives.

L'enseignant chargé de l'aide pédagogique aide l'élève à dépasser les difficultés qu'il rencontre dans les apprentissages, à maîtriser ses outils et méthodes de travail et à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite.

La psychologue apporte sa contribution dans le réseau pour l'analyse de la difficulté et l'élaboration des propositions d'aide ou d'orientation.

Elle pratique, après rencontre avec les parents, des examens cliniques et psychométriques. Elle assure le suivi psychologique par des entretiens avec les enfants, les parents et les enseignants. Elle veille à l'harmonisation des projets concernant l'enfant en collaboration avec les différents spécialistes, dans l'école et à l'extérieur. Elle intervient aussi lorsqu'un GAVA-SCO est rédigé pour un dossier à la MDPH.

Les demandes d'aide peuvent être adressées au RASED tout au long de l'année. Celui-ci décide après étude de l'aide qui pourra être apportée

➤ **Les enseignants peuvent aussi proposer aux élèves de participer aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). Elles offrent un large champ d'actions pédagogiques et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.** Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école. Cet accompagnement ne se fait que sur acceptation formelle des familles.

Les jours et les horaires proposés aux élèves sont différents suivant les enseignants qui les organisent.

➤ Les stages de réussite pour les élèves du CP au CM2

Les **élèves** qui en ont besoin peuvent suivre des **stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires**. Ces stages durent **quatre jours, à raison de trois heures d'enseignement quotidien**. Ils permettent une remise à niveau dans les matières fondamentales : **français et mathématiques**. Ils ont lieu dans l'école par **groupes de cinq ou six élèves** constitués par les enseignants. Les enseignants volontaires animent ces stages et en définissent le contenu en fonction des besoins de chaque élève. A

la fin du stage, l'évaluation des progrès de chaque élève est transmise à l'enseignant de la classe.

➤ Evaluations CP-CE1-CM1 :

Les élèves de CP, CE1 et CM1 ont été évalués en français et en mathématiques en début d'année scolaire.

Ces évaluations répondent à trois objectifs :

- donner **des repères** aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le **pilotage de proximité**,
- ajuster les **plans nationaux et académiques de formation** et proposer des ressources pertinentes.

Les résultats seront ensuite analysés par l'équipe pédagogique pour permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques à leur classe.

Sujet 3 soumis à avis : Règlement intérieur

Règlement intérieur de l'école est issu du règlement départemental et modifié en fonction des spécificités de l'école. Le règlement est voté à l'unanimité. La charte de la laïcité et la charte Internet sont aussi présentées.

Actuellement, pour donner suite au nouveau décret paru en septembre 2023 conférant aux directeurs d'école de nouveaux pouvoirs en matière de discipline et de lutte contre le harcèlement, le règlement départemental est en réécriture. Le règlement voté pourra être modifié pendant l'année scolaire et un autre vote du Conseil d'Ecole sera alors réalisé.

M Frécon rappelle la procédure à suivre lors d'une absence d'un élève, ainsi que l'importance de regarder très régulièrement le cahier de liaison. Une demande est faite pour remettre en service le répondeur téléphonique et de pouvoir utiliser la ligne Internet pour téléphoner. En effet le bureau de direction est trop éloigné de la base du téléphone et le directeur est obligé de descendre dans sa classe pour répondre ou appeler un correspondant.

Le règlement intérieur sans changement est soumis au vote :

- nombre d'avis positifs : 14
- nombre d'avis négatifs : 0

Le règlement intérieur est voté.

Sujet 4 : points d'information et de sécurité :

- Une alerte incendie a eu lieu et elle s'est déroulée dans de bonnes conditions. Un rapport a été transmis aux services de la mairie.
- Les exercices relatifs au PPMS ont été reportés suite aux événements tragiques que l'éducation nationale a traversés.
- Demande d'une aide supplémentaire pour la classe de GS/CE1. En effet, cette classe inclut des élèves de maternelle, les protocoles de sécurité interdisent toute sortie de proximité, l'encadrement doit obligatoirement être de 2 adultes minimum. Cela entraîne

pour Mme Molliard des difficultés logistiques assez conséquentes mais aussi organisationnelles, de fonctionnement pratique, pédagogique, voire de sécurité : si un enfant a besoin d'être soigné pendant la récréation ou pendant l'Activité Physique, ou s'il y a un besoin urgent pour les toilettes. Pour certaines activités, c'est moins profitable, quand il s'agit d'ateliers tournants, quand un atelier nécessite la présence très attentive de l'adulte par exemple.

Par ailleurs, quand une atsem travaille sur deux classes: cela a un impact sur les temps de préparation matérielle de chaque classe et l'atsem est beaucoup plus sollicitée; et a des contraintes supplémentaires dues à la particularité des bâtiments éloignés, contraintes de déplacements et de temps. L'équipe pédagogique a par ailleurs demandé si la mairie avait autorité pour la mise en place d'un emploi service civique afin de suppléer une ATSEM.

Prise de parole de la mairie :

- Rappel de la législation : D'après le Code général des collectivités territoriales et le Code des communes: « Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines. ». La mairie de St Trivier est bien dans le cadre de la loi.
- La demande d'ATSEM ou de service civique a été proposée en conseil municipal et refusée. Les effectifs de maternelle n'augmentant pas, il n'est pas envisageable de créer un poste actuellement.
- Il est prévu une mise à disposition d'une personne de 15h à 16h30 pour la classe de GS-CE1 afin de résoudre les problèmes de sécurité liés au décroisement (trajet entre l'école maternelle et l'école élémentaire).

Prise de parole des parents élus :

- Les parents élus souhaitent savoir comment la demande de l'équipe pédagogique a été présentée au conseil municipal.
 - o Réponse : un document a été rédigé par l'équipe pédagogique et lu par l'adjointe aux affaires scolaires.
- Pourquoi ce ne sont pas les enseignants qui ont directement fait la demande ? Ils auraient pu expliquer avec plus de précision.
 - o Réponse : l'équipe pédagogique est invitée à prendre la parole en début de conseil municipal pour expliciter cette demande si elle est d'accord.

Décision : des membres de l'équipe pédagogique prendront la parole en préambule du conseil municipal du 21 décembre afin d'exposer les difficultés liées à l'éloignement des deux bâtiments et répondre aux questions des conseillers municipaux.

- Problème de sécurité déjà soulevé lors du conseil d'école précédent : la porte d'entrée centrale de la maternelle possède un système de fermeture facilement accessible aux élèves. Ne pourrait-il pas être installé plus haut afin que des petites mains ne puissent pas actionner le verrou...?

Sujet 5 : Evaluation d'école :

Cette année, l'école va être évaluée.

Le principe:

L'objectif de ces évaluations est de faire un diagnostic de ce qui fonctionne dans une école pour le valoriser et permettre aux différents partenaires (équipe enseignante, collectivité, familles, services périscolaires, ...) de s'interroger et d'améliorer le fonctionnement de l'école.

L'évaluation d'école ne doit pas donner lieu à des classements ou à des inspections en classe. On ne pointe pas de façon individuelle les points positifs / négatifs, on reste sur une vision globale de l'école.

Un des objectifs est de faire converger le projet d'école et l'évaluation d'école.

Les évaluations d'écoles ne sont pas prescriptives et c'est à l'équipe enseignante ensuite de se saisir ou non de l'analyse et des conseils. Il ne faudra pas rendre des comptes lors de l'évaluation suivante.

Elles peuvent permettre d'amorcer ou de continuer le dialogue avec les partenaires dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'école.

Le déroulement:

Les informations ci-dessous sont issues du fonctionnement d'un département. Il est donc possible que selon les territoires les modalités varient légèrement.

- L'inspecteur de circonscription présente le dispositif à l'équipe enseignante.
- L'équipe doit ensuite procéder à une auto-évaluation. Des outils sont mis à la disposition des écoles pour pouvoir s'auto-évaluer sur différents items qui sont regroupés en 4 catégories:
 - Les acquis scolaires et équité
 - Le bien-être de l'élève et le climat scolaire
 - Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
 - L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.
- Dans le cadre de l'auto-évaluation tous les partenaires de l'école peuvent être sollicités (parents élus, élèves, RASED, agents de la collectivité, structures de soins, etc...).
- Cette auto-évaluation doit donner lieu à un rapport synthétique (entre 1 et 5 pages) qui sera donné à l'équipe d'évaluateurs.
- Une équipe d'évaluateur externe est nommée. Elle se compose de 3 personnes qui n'ont pas de lien avec l'école.
- L'équipe d'évaluateurs en lien avec l'école vient rencontrer l'équipe, vient observer le fonctionnement de l'école et peut en accord avec l'école solliciter des partenaires pour élargir la réflexion amorcée par l'auto-évaluation.
- Les évaluateurs rédigent un pré rapport synthétique (1 à 5 pages) qui est envoyé à l'école et qui peut être « négocié » / discuté. Après les échanges avec l'école le rapport final est établi et présenté lors du dernier conseil d'école.

L'équipe pédagogique liste les différents projets qui se déroulent ou se sont déroulés au sein de l'établissement :

- Les classes de cycle 2 sont inscrites à la ludothèque de Chatillon. Les enseignantes peuvent ainsi y récupérer des jeux pédagogiques afin d'étayer l'offre de travail dans leur classe.
- Un intervenant musique intervient au sein de l'école pour toutes les classes. Cette année Fabien a pour ambition de construire avec les élèves et les enseignants un ciné-concert qui sera proposé aux parents en fin d'année.
- Les élèves ont accès à la bibliothèque municipale suivant un calendrier précis afin de prendre des livres et d'avoir une activité de lecture offerte mise en place par Annie. Les classes élémentaires ont pu assister à une lecture théâtralisée au dojo toujours sous la supervision d'Annie et de son club de théâtre.
- Semaine du goût : durant la semaine avant les vacances de Toussaint, les élèves de l'école ont pu participer à de nombreuses activités telles que la visite de la boulangerie (nous remercions le boulanger pour le temps passé et pour les pains offerts), la création de jus de fruits, des actions autour du chocolat et de l'alimentation.
- Les élèves de toute l'école ont participé à la course à l'élastique. Cela a permis un brassage des classes élémentaires et maternelles.
- Depuis cette année, les classes de CP et de GS/CE1 sont devenues des classes flexibles. De nombreux aménagements ont pu avoir lieu grâce au projet monté par Mmes Molliard et Basset et validé par le programme de l'Education Nationale « Notre école, faisons-la ensemble ». Des ateliers philo seront également proposés dans le cadre de ce projet.
- Les classes de Cycle 3 ont pu participer au festival du film scolaire et voté pour leur film préféré.
- De nombreux décroisements sont actuellement en œuvre pour les élèves de GS et de CE1 comme expliqué lors des rencontres parents-enseignant.

D'autres projets sont en réflexion et seront développés lors des prochains conseils d'école.

Sujet 7 : travaux, entretien et divers :

- Question parent : serait-il possible de proposer un temps (1h par ex) d'aide aux devoirs le soir via mairie et/ou garderie ? Serait-il pertinent de faire un sondage afin de connaître le nombre de parents intéressés ?
Réponse de la Mairie : une étude de faisabilité montre que le prix de ce service serait de 6€/h par élève. Même si la demande est pertinente, cela reviendrait trop cher pour les familles.
- Question parent : où en est-on dans la recherche d'une personne pour le ménage ?
Réponse de la Mairie : nous avons eu une discussion avec la société qui gère le ménage de l'école et nous l'avons mise en demeure de faire le travail correctement. En parallèle nous avons recherché un autre prestataire et avons plusieurs pistes.
- Question des enseignants de cycle 3 : Serait-ce possible d'avoir des volets ou de vrais stores dans les classes de cycle 3 ? Lors des fortes chaleurs, même en septembre, les élèves se plaignaient du soleil malgré les stores (ils sont trop fins et ne freinent ni la chaleur, ni le soleil), certains élèves ont demandé à changer de place afin de pouvoir travailler.

Réponse de la Mairie : un devis va être fait.

- Question des enseignants de cycle 1 : Nouvelles jardinières (même si elles sont différentes) pour remplacer celles qui s'étaient effondrées en maternelle ?

Réponse de la Mairie : les jardinières sont dans les locaux, nous les mettrons en place dès le retour des beaux jours.

- Pourrait-on changer la porte d'accès pour monter dans la classe de CE1/CM2, celle-ci ne ferme pas bien et il y a un jour assez important.

Réponse de la Mairie : cela sera prévu sur le budget 2024.

.../...

heure de fin :